



Alma, le 12 janvier 2021

VOL. XLVII, no 5

## Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Que peut-on se souhaiter en débutant cette nouvelle année ? Qu'elle soit « normale » et que l'on puisse enfin revoir les gens « en présentiel » et reprendre un rythme de vie plus naturel. Que 2021 apporte le retour de tout ce qui nous manque. De notre côté, nous pouvons vous assurer que nous avons vraiment très hâte de vous revoir en personne ! Nous sommes bien conscients que les temps que nous vivons nous amènent à rencontrer de nombreux défis et il importe de se centrer sur le fait que nous devons tous nous soutenir et travailler ensemble afin de relever ces enjeux collectifs d'une grande ampleur. La mobilisation a toujours été un immense challenge de démocratie à exercer, particulièrement en contexte de négociation, il est donc normal de constater que la barre est encore plus haute lorsque les occasions de se regrouper se font rares. Alors, aujourd'hui plus que jamais, je vous invite à serrer les coudes et faire preuve de solidarité entre collègues afin d'atteindre nos objectifs et non pas celui du gouvernement qui aimerait bien appliquer sa devise : « Diviser pour mieux régner ». Nous aurons à prendre des décisions primordiales pour la suite des choses lors de notre prochaine **Assemblée générale qui se tiendra le 26 janvier** lors de laquelle vous devrez vous prononcer sur un vote de mandat de grève. Soyez présentes et présents en grand nombre afin de recueillir toute l'information nécessaire pour affirmer votre opinion et prendre une part active à ce processus démocratique qui nous caractérise si bien.

D'un côté plus positif, nous avons réussi à nous entendre avec notre employeur sur le calendrier scolaire 2021-2022. Le projet proposé par le S.E.L.A.C. (CSQ) qui incluait le congé de la fête des Patriotes et qui avait été largement appuyé lorsque nous vous avons consultés a été accepté. Nous pouvons conclure à une belle victoire, puisque malgré nos demandes répétées, ce congé était refusé depuis plusieurs années. Je suis bien satisfaite de ce gain qui permettra une belle conciliation famille-travail puisque la majorité des travailleurs bénéficient de ce congé. Comme vous le savez sans doute déjà, j'aurai une belle pensée pour vous lors de ce congé puisque de mon côté, je serai à la retraite. D'ici là, sachez que vous pourrez compter sur tout mon dévouement et mon acharnement à lutter pour que notre profession soit valorisée et que nos conditions de travail soient améliorées !

Bonne et heureuse année 2021. Santé et solidarité !

*Pascale Juneau*

**Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean**

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

[www.selac.ca](http://www.selac.ca)



**Dates à retenir !**

✓	<b>21 janvier 2021</b>	Les membres du Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ) auront droit à un congé de cotisations syndicales pour la période de paie s'échelonnant du 11 au 22 janvier 2021. Ce congé de cotisation équivaut à 1.75% de toute somme effectivement gagnée pendant cette période.
✓	<b>26 janvier 2021</b>	Assemblée générale des membres par vidéoconférence
✓	<b>1<sup>er</sup> février 2021</b>	Fin des mises en candidatures pour le poste de présidence
✓	<b>16 février 2021</b>	Assemblée des élections (s'il y a lieu) par vidéoconférence
✓	<b>Mars</b>	Nous recommandons aux enseignantEs qui désirent prendre leur retraite à la fin de l'année scolaire de débiter le processus.
✓	<b>1<sup>er</sup> avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de retraite progressive</li> <li>- Reclassement</li> </ul>
✓	<b>1<sup>er</sup> mai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de congé sans traitement à temps plein</li> <li>- Date limite pour les congés sans solde à temps partiel</li> </ul>
✓	<b>15 mai</b>	Date limite pour l'utilisation des journées de compensation pour les stagiaires
✓	<b>20 mai</b>	Fête du syndicat
✓	<b>7 et 8 juin</b>	Affectation du personnel enseignant

# **FONDS** de solidarité FTQ

Contrairement à certaines informations déjà mentionnées, l'objectif de collecte de fonds pour l'exercice financier en cours est maintenant atteint.

Depuis le 11 janvier 2021, et ce jusqu'au 31 mai 2021, les cotisations faites en un seul versement ainsi que les ententes de prélèvements bancaires automatiques ne pourront pas être acceptées.

**Toutefois, ces mesures ne touchent pas les cotisations effectuées par retenues sur le salaire ni les ententes existantes de cotisations par prélèvements bancaires automatiques.**

Pour toute information ou adhésion, n'hésitez pas à communiquer avec l'un ou l'autre de vos responsables locaux :



Joël Gagné  
[joel.gagne@selac.ca](mailto:joel.gagne@selac.ca)



Éric Paradis  
[eric.paradis@cslsj.qc.ca](mailto:eric.paradis@cslsj.qc.ca)



**Rendement 12 mois 6,3 %**  
Rendement semestriel : 11,0 %

**Valeur de l'action 49,11 \$**  
Rendements composés annuels à l'actionnaire au 30 novembre 2020 :

1 an = 6,3 %	3 ans = 7,7 %
5 ans = 7,9 %	10 ans = 7,0 %

En savoir + →

**Agir par solidarité.**

- Des épargnants.
- Des entreprises.
- Des emplois.

En savoir plus →



# Fin de la campagne d'adhésion

## Questions et réponses



La campagne d'adhésion au régime Alter ego est maintenant terminée. Voici une liste de questions et réponses qui, nous l'espérons, répondront à quelques interrogations :

- 1. Les personnes qui n'ont pas participé à la campagne d'adhésion seront-elles avisées des protections qui leur seront octroyées?**

Toutes les personnes qui n'ont pas participé à la campagne se verront accorder une adhésion par équivalence. SSQ fera parvenir à ces personnes une lettre qui précisera les protections qui leur seront octroyées, ainsi que la façon de procéder si ces personnes désirent faire des modifications.

- 2. Quand les protections choisies par les membres pendant la campagne d'adhésion entreront-elles en vigueur?**

Le régime Alter ego et les protections sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- 3. Est-il possible de modifier les protections choisies ou octroyées dans le processus d'adhésion sans frais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021?**

Il y a une période de grâce de 60 jours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour apporter des modifications. Les changements faits pendant cette période de 60 jours seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et devront être effectués auprès des employeurs.

- 4. À quel moment aurons-nous accès à la nouvelle brochure pour le régime d'assurance Alter ego?**

La nouvelle brochure est en cours de rédaction et sera rendue disponible vers la mi-janvier.

- 5. Le microsite Alter ego et l'outil de clavardage demeureront-ils disponibles après la campagne?**

Le microsite Alter ego demeurera disponible jusqu'au mois de mars 2021, soit jusqu'à la fin de la période de 60 jours permettant la modification des choix ou des protections octroyées aux membres.

L'outil de clavardage ne sera plus disponible après la campagne d'adhésion; les membres auront toujours la liberté de communiquer avec le Service de la sécurité sociale par le biais de l'adresse courriel dédiée à la campagne d'adhésion, qui sera aussi en vigueur jusqu'en mars 2021.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

